



## CONSULTATION DE PRESTATION DE SERVICES CÔTE D'AZUR FRANCE TOURISME

### CONCEPTION DU STAND CÔTE D'AZUR FRANCE POUR LE RUN EXPERIENCE DU 9 AU 11 AVRIL 2026

Consultation n°	2025 MKOFF 06
Procédure	Demande de devis valant lettre de consultation et descriptif technique Procédure allégée inférieur à 40 000 € HT (conformément à l'article L. 3 - inférieure au seuil des procédures MAPA - Code de la commande publique)

1. Commanditaire et objet de la consultation
2. Prestations attendues
3. Déroulement de la consultation et Critères de sélection de l'agence
4. Renseignements et Ressources complémentaires
5. Voies de délais de recours

Date de la demande : **22 décembre 2026**

Date de clôture de remise des offres : **23 janvier 2026 à 15h00**

#### **1. Commanditaire et objet de la consultation :**

**Le commanditaire de cette consultation est Côte d'Azur France Tourisme** (Association loi 1901 – N° de Siret : 300 243 490 00053), situé au 455, Promenade des Anglais – CS 53126 – Bâtiment Horizon – 06203 Nice Cedex 3.

Côte d'Azur France Tourisme a pour mission la préparation et la mise en œuvre de la stratégie de développement et de marketing de la destination #CotedAzurFrance sur le territoire national et à l'international. Conformément à son plan d'actions, Côte d'Azur France Tourisme déploie chaque année une centaine d'actions à destination des clientèles touristiques française et étrangère (opérations BtoC sous forme digitale ou via des salons grand public) et des professionnels du tourisme de type tour-opérateurs, agences de voyage, presse spécialisée (opérations BtoB).

Dans le cadre de sa stratégie affinitaire visant à valoriser la filière sportive, Côte d'Azur France Tourisme a défini plusieurs actions stratégiques pour renforcer et moderniser son image de marque auprès d'une clientèle jeune, sportive, tant domestique qu'internationale. À ce titre, Côte d'Azur France Tourisme participera à l'événement **Run Experience**, qui se tiendra à Paris du 9 au 11 avril 2026.



## **2. Prestations attendues :**

Côte d'Azur France Tourisme lance une consultation auprès d'agences spécialisées dans le design d'espace afin de sélectionner **un décorateur qui aura en charge tous les aspects liés à la conception, à l'aménagement, à la signalétique, au montage et démontage du stand**. Le stand sera situé au sein du Hall 1 du Paris Expo Porte de Versailles. Les contacts de l'organisation pour toute question relative à l'espace alloué :

**Louis LINYER – [llinyer@aso.fr](mailto:llinyer@aso.fr)**  
Amaury Sport Organisation  
Tel : 06 48 38 14 98

**Louis PERRIN – [lperrin@aso.fr](mailto:lperrin@aso.fr)**  
Amaury Sport Organisation  
Tel : 06 47 61 42 10

**L'agence candidate devra prendre en compte les caractéristiques décrites ci-dessous :**

### **2-1 Positionnement :**

#### **CÔTE D'AZUR FRANCE, TERRE DE SPORTS**

Il s'agira ainsi de mettre en avant une **image dynamique et sportive pour cette destination riche en contrastes, entre mer et montagne**. Une attention particulière sera accordée aux visuels rétro éclairés mettant en avant la diversité géographique du territoire, propice à la pratique d'activités sportives et outdoor telles que le running, le trail, le triathlon, entre autres. L'année 2026 sera une étape clé pour la Côte d'Azur, Terre de Sports, avec des événements majeurs tels que l'Ironman Nice, le Marathon des Alpes-Maritimes Nice-Cannes. L'ensemble du stand devra impérativement respecter les codes de marque Côte d'Azur France (voir dernière page).

### **2-2 Organisation générale et prestations attendues :**

- **Cibles** : Public ciblé sportif (running, trail, triathlon, marathon).
- **Appellation du stand** : Côte d'Azur France.
- **Périmètre géographique** : Littoral, moyen et haut pays des Alpes-Maritimes.
- **Superficie du stand** : 18 m<sup>2</sup> (6m de long x 3m de large).
- **Configuration technique du stand** :
  - Stand pré-équipé composé de 2 modules de 3 m x 3 m.
  - Disposition : deux angles ouverts et trois côtés ouverts (avec cloisons et moquette noire).
  - Compteur électrique fourni avec une puissance de 3kw
- **Organisation générale** :
  - Le stand devra être aéré, sans cloisons internes, bien éclairé, fonctionnel, lumineux et dynamique.
  - Une structure intégrant une réserve (local technique et de stockage) devra être prévue, incluant : une machine à café, un petit réfrigérateur et des étagères pour optimiser le rangement en hauteur / Des patères porte-manteaux pour un espace organisé / Deux clés minimum pour sécuriser l'accès à la réserve
  - Un grand écran devra être fourni et installé pour diffuser des contenus vidéo et une roue numérique.
  - Un comptoir dédié à la dégustation devra être prévu pour enrichir l'expérience des visiteurs.



## **2-3 Signalétique du stand :**

Deux niveaux de signalétique sont requis pour assurer une identification claire et efficace :

### **1. Signalétique générale "CÔTE D'AZUR FRANCE" :**

- Cette signalétique doit permettre d'identifier le stand de loin.
- Elle sera installée en hauteur, à l'avant du stand, pour une visibilité optimale depuis les zones de passage.
- Les formats possibles incluent un ballon gonflable, un panneau rétroéclairé ou toute autre solution visuelle impactante et facilement repérable.

### **2. Signalétique exposant :**

- Chaque exposant devra être identifié individuellement par une signalétique personnalisée, incluant son nom et son logo.
- Cette signalétique sera intégrée sur l'avant des comptoirs, idéalement sous forme de panneaux rétroéclairés.
- Toute proposition innovante ou originale concernant la conception des comptoirs, tant sur le plan fonctionnel que visuel, sera particulièrement appréciée.

## **2-4 Eléments à intégrer**

Le prestataire peut intégrer les éléments de décoration suivants, fournis par Côte d'Azur France Tourisme, dans la conception et la réalisation du stand afin d'optimiser les coûts et de réduire le prix global:

- **Ballon Côte d'Azur France** diamètre 120cm, sur tige
- **2 Caissons rétro-éclairés double-face** de 100x225cm
- **3 transats personnalisés**

## **2-5 Exposants :**

L'espace de 18m<sup>2</sup> sera agencé pour accueillir **cinq exposants**, conformément à la configuration prévue. Les partenaires ayant d'ores et déjà confirmé leur participation sont les suivants :

- Marathon des Alpes-Maritimes Nice-Cannes
- Office de Tourisme Le Cannet
- Office de Tourisme La Colle-sur-Loup
- Office de Tourisme Métropolitain Nice Côte d'Azur
- Côte d'Azur France Tourisme

Chaque exposant devra bénéficier d'un espace dédié comprenant une zone d'information équipée d'un rangement intégré, d'une prise électrique, d'une assise, ainsi que d'un présentoir à brochures conçu pour accueillir divers formats (A4, A5, flyers, etc.), en veillant à ce que les documents restent pleinement visibles et ne soient pas partiellement masqués. Une signalétique avec enseigne devra également être prévue pour chaque exposant, idéalement sous la forme d'un panneau rétroéclairé positionné au niveau de chaque banque.



### **3. Déroulement de la consultation & Critères de sélection de l'agence :**

#### **3-1 Dossier de candidature et pièces à remettre à Côte d'Azur France Tourisme :**

La présente consultation est mise à disposition à compter du **22 décembre 2025**.

**La clôture de remise des offres est fixée au : 23 janvier 2026 à 15h00.**

**Mode de transmission :** L'envoi devra se faire exclusivement par courriel, accompagné des pièces jointes nécessaires. En cas de fichiers volumineux, un lien de téléchargement complémentaire pourra être fourni. Chaque dossier de candidature devra comprendre l'ensemble des éléments détaillés ci-après.

##### **Documents techniques :**

- Une présentation de la société et de ses références.
- Un devis chiffré et détaillé du programme, tous frais « annexes » inclus (prix détaillé TTC poste par poste + cible / cible).
- Une note de description de la méthodologie proposée en respectant le phasage et les objectifs décrits. Le décorateur prévoira un technicien sur place le premier jour de l'événement.
- Une maquette du stand. (Dès sélection de l'agence, le décorateur devra impérativement fournir un BAT complet sous forme d'une maquette du stand avec les visuels fournis par Côte d'Azur France Tourisme.

Une préférence sera accordée aux propositions permettant la réutilisation du matériel pour l'ensemble des salons grand public organisés par Côte d'Azur France Tourisme, dans une démarche d'optimisation des ressources et de développement durable.

##### **Documents administratifs :**

- Extrait Kbis de moins de 3 mois
- Déclaration DC4 si appel à la sous-traitance
- Attestations d'assurance responsabilité civile et professionnelle sur l'année en cours
- Attestation de vigilance (sociale) et attestation de régularité fiscale de moins de 3 mois
- Le présent cahier des charges paraphé, daté et signé avec la mention « lu et approuvé » par la société

Le dossier de candidature est à transmettre à Côte d'Azur France Tourisme, à l'attention de :

- Manuel HARBRETEAU - Responsable du Pôle Observation, Prospective & Marketing de l'Offre - Tél. 04 93 37 79 87 - [m.harbreateu@cotedazurfrance.fr](mailto:m.harbreateu@cotedazurfrance.fr)

Les plateformes par liens de téléchargement acceptées sont : <https://wetransfer.com/>, <https://fromsmash.com/> ou <https://filevert.fr/>.

Un accusé réception vous sera adressé en retour suite à votre envoi.

#### **3-2 Critères d'attribution :**

Côte d'Azur France Tourisme – Pôle Marketing de l'Offre  
CONSULTATION RUN EXPERIENCE 2026 – 2025 MKOFF 06



Une grille d'évaluation, basée sur les éléments décrits ci-dessous, servira d'outil d'analyse et de sélection des propositions. Côte d'Azur France Tourisme retiendra la proposition la plus avantageuse économiquement et appréciée en fonction des critères et pondérations suivants :

Liste des critères (total : 20 points)	Description
Créativité, respect du cahier des charges <b>7.5 points.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Pertinence et cohérence du projet.</li><li>- Supports adaptés à la destination (maquette visuelle indispensable).</li><li>- Choix des matériaux utilisés.</li><li>- Présence requise sur place du décorateur (notamment le 1er jour).</li></ul>
Prix de la prestation et délais de réalisation <b>7.5 points.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Décomposition du prix global faisant apparaître les différents éléments.</li><li>- Délai de réalisation du stand pour réception au plus tard pour le 8 avril 2026 à 17h00 afin de permettre la bonne installation des exposants.</li><li>- Décomposition du prix par les éléments déjà indiqués.</li></ul>
Références et compositions du décorateur <b>5 points.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Organisation générale et les moyens en personnel, démontrant sa capacité et son expertise à faire aboutir ce projet.</li><li>- Engagement RSE et développement durable.</li></ul>

*\*Côte d'Azur France Tourisme se réserve le droit d'apporter au plus tard cinq jours avant la date limite fixée pour la réception des offres un complément ou une modification du dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier complété ou modifié, selon un nouveau délai défini et accordé par Côte d'Azur France Tourisme.*

### **3-3 Coût prévisionnel et modalités de paiement :**

Budget prévisionnel alloué à la prestation de conception et de décoration du stand : Fourchette comprise entre **260 et 300 euros HT / m<sup>2</sup>.**

Le paiement sera effectué par Côte d'Azur France Tourisme par virement sur présentation de la facture. Le délai global de paiement est de 30 jours fin de mois à compter de la réception de la facture.

### **4. Renseignements et Ressources complémentaires :**

Site officiel de la destination Côte d'Azur France [cotedazurfrance.fr](http://cotedazurfrance.fr)

Site officiel de la marque Côte d'Azur France : [www.marque-cotedazurfrance.com](http://www.marque-cotedazurfrance.com)

Médiathèque Côte d'Azur France : [mediatheque.cotedazurfrance.fr](http://mediatheque.cotedazurfrance.fr)

### **5. Voies de délais de recours :**



Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référez précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référez contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code)
- Soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'État du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal administratif de Nice - 18 avenue des Fleurs - CS 61039 - 06050 NICE CEDEX 1

Téléphone : 04 89 97 86 00 - [greffe.ta-nice@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nice@juradm.fr)

Site internet : [nice.tribunal-administratif.fr](http://nice.tribunal-administratif.fr)